



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Procès-verbal N°03 du 09 Juillet 2024

Présent(e)s :

M. Daniel RESSE (Président) – Mme Claudine LECHER – Marie-Jésus POUSSIER – MM. Bruno FARINA – Jean-Pierre LEVAVASSEUR – Bernard MOUILLARD – Gérard SCHALEBROODT

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de l'Eure de Football dans un délai de **2 jours** à compter du lendemain de la parution sur le site internet, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des règlements généraux de la L.F.N.

Ces décisions sont susceptibles de modification dans le cas de décisions des commissions amenées à traiter d'éventuels recours.

Rectificatif suite à la parution du PV 01 du 02.07.2024

L'ensemble du PV est soumis à : SOUS RESERVE DES PROCEDURES EN COURS ET A VENIR

CRITERIUM DU MATIN CLASSEMENTS

CRITERIUM DU MATIN - GROUPE DES PREMIERS C										
	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	Cs Les Andelys 31	29	8	7	0	1	0	18	9	9
2	Spn Vernon 31	29	8	7	0	1	0	28	8	20
3	La Croix Vallee Eure 32	24	8	5	1	2	0	20	14	6
4	As Courcelloise 32	23	8	5	0	3	0	32	12	20
5	Fc Gisors Vexin 27 31	23	8	5	0	3	0	28	24	4
6	Us Etrepagny 32	13	8	1	2	5	0	12	21	-9
7	Us Gasny 31	12	8	1	1	6	0	10	16	-6
8	Fc De Madrie 31	11	8	0	3	5	0	11	31	-20
9	St Marcel F 31	11	8	1	1	5	1	9	33	-24

A l'issue de la saison, il n'y aura aucune accession, ni rétrogradation.

Pour la saison 2024/2025, la compétition reprend par une première phase dite « de brassage ».

* * * * *

Le Secrétaire
Bruno FARINA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes.

Le Président
Daniel Resse

A handwritten signature in black ink, featuring a large circular loop and several horizontal strokes.